



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

Deuxième Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal

Le Caire (Égypte), 20 - 22 octobre 2008

Recommandations

CONSIDÉRANT :

- que le développement économique et social doit être réalisé parallèlement au bien-être animal, et qu'il convient de procéder à une application progressive des normes de l'OIE, adaptée à la situation économique et aux capacités des Membres ;
- que la santé animale est une composante-clé du bien-être animal ;
- que l'un des objectifs de l'OIE est de faciliter les échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale ;
- que l'OIE est la seule organisation de référence à l'échelle mondiale compétente pour l'élaboration de normes internationales de bien-être animal ;
- que le Plan stratégique de l'OIE inclut le bien-être animal depuis 2001, et que le Plan stratégique actuel comporte des dispositions relatives à l'action, à la coordination et à la planification intégrée portant sur le bien-être des animaux terrestres et aquatiques aux niveaux national, régional et mondial ;
- qu'il est préoccupant que certaines normes privées en matière de bien-être animal ne soient pas compatibles avec les normes de l'OIE ;
- que les stratégies régionales de l'OIE, fondées sur des normes mondiales de bien-être animal, représentent une vision partagée entre pouvoirs publics et secteur privé, construite sur la base d'une collaboration entre les divers acteurs, y compris ceux du secteur de la santé animale, de la santé publique, de l'industrie (production, transport et transformation) et les milieux universitaires et de la recherche ;



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

- que les normes de bien-être animal doivent être adoptées de manière démocratique et transparente, et fondées sur la science comme sur l'éthique, en tenant compte des systèmes de production et des utilisations des animaux dans chaque Membre, ainsi que des aspects environnementaux, régionaux, géographiques, économiques, culturels et religieux ;
- que l'information scientifique doit être la base de la préparation de normes internationales, et que celles-ci doivent être évaluées et validées de manière appropriée en prenant en compte les diverses circonstances et les différents contextes pertinents pour les Membres ;
- le besoin de favoriser la recherche scientifique, l'accumulation des compétences, l'enseignement et la communication dans le domaine du bien-être animal ;
- les travaux en cours de l'OIE pour le renforcement de la capacité des Services vétérinaires, faisant appel à *'Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires (Outil PVS de l'OIE)*, dont la base légale se trouve dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (le *Code terrestre*) ;
- le soutien constant de l'OIE aux programmes de jumelage auxquels participent les Centres collaborateurs de l'OIE ;
- un certain nombre de questions et problèmes importants et pertinents identifiés lors de la seconde Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal.

IL EST DEMANDÉ AUX MEMBRES DE L'OIE DE :

- créer ou mettre à jour, si nécessaire, la législation interdisant la cruauté envers les animaux, ainsi que les lois établissant une base légale pour se conformer aux normes de l'OIE en matière de protection de la santé animale, de sécurité des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine et de bien-être animal, tout en soutenant l'usage de lignes directrices de bonnes pratiques afin d'encourager la mise en conformité avec les normes de l'OIE ;



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

- soutenir le développement de programmes d'éducation et de recherche scientifique pertinents pour le bien-être animal. Les programmes d'éducation doivent viser les acteurs-clés, en particulier les vétérinaires, les propriétaires de bétail et les opérateurs qui manipulent les animaux, les organisations non gouvernementales et autres catégories cibles-clés, comme les femmes et les enfants ;
- promouvoir l'adoption par les Nations Unies d'une Déclaration relative au bien-être animal, incluant la mise en conformité avec les normes de l'OIE en matière de santé et de bien-être des animaux ;
- désigner des points focaux nationaux en matière de bien-être animal pour l'OIE, sous l'autorité du Délégué auprès de l'OIE, et élaborer des programmes nationaux ;
- encourager le secteur privé à respecter les normes de l'OIE et à éviter d'adopter des normes privées qui soient en conflit avec les normes de l'OIE, en particulier pour l'importation de produits d'origine animale en provenance de pays en développement.

IL EST DEMANDÉ À L'OIE DE :

- fournir un soutien technique approprié aux Membres dans l'application des normes de l'OIE, y compris par le moyen d'outils relevant 1) de la législation vétérinaire 2) de l'éducation vétérinaire en matière de bien-être animal 3) de bonne gouvernance des Services vétérinaires ;
- décrire les responsabilités des Services vétérinaires en matière de bien-être animal dans le *Code terrestre* et inclure les références appropriées dans l'*Outil PVS* de l'OIE ;
- travailler en liaison étroite avec les bailleurs de fonds et les organisations internationales engagées en faveur du bien-être animal afin d'aider les Services vétérinaires et leurs partenaires dans les pays en développement à appliquer les normes de bien-être animal de l'OIE ;
- poursuivre la collaboration au niveau régional, avec la participation des représentations régionales et sous-régionales de l'OIE, dans le but de soutenir le développement de stratégies ciblées sur les besoins et priorités des diverses régions ;



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

- plaider en faveur du rôle et de la responsabilité des Services vétérinaires, qui incluent les vétérinaires des secteurs public et privé, dans la promotion du bien-être animal, et apporter un soutien technique à l'enseignement vétérinaire et à la diffusion d'informations sur la santé et le bien-être des animaux, en particulier en direction des propriétaires d'animaux et des professionnels qui les manipulent ;
- collaborer et former des partenariats avec des organisations représentant tous les secteurs pertinents de la chaîne de production et de distribution des animaux et des produits d'origine animale, afin de développer et promouvoir les normes de bien-être animal de l'OIE en tant que référence-clé pour le commerce national, régional et international, et d'inciter le secteur privé à adopter, en matière de bien-être animal, des normes qui soient compatibles avec celles de l'OIE ;
- encourager les responsables de la recherche scientifique à élaborer de nouveaux programmes axés sur les priorités du bien-être animal ;
- promouvoir le développement de programmes de jumelage entre les Centres collaborateurs de l'OIE dans le domaine du bien-être animal ;
- poursuivre les travaux sur les priorités en matière d'établissement de normes, conformément aux décisions du Comité international de l'OIE, ainsi que sur les priorités en matière d'élaboration de normes de contrôle des populations de chiens errants¹ et de chats en liberté ainsi que d'espèces sauvages invasives ;
- envisager la mise sur pied d'une procédure permettant de déterminer les priorités pour l'élaboration des normes à l'avenir.

¹ Les programmes de contrôle des populations de chiens errants peuvent comporter leur abattage dans certains pays.